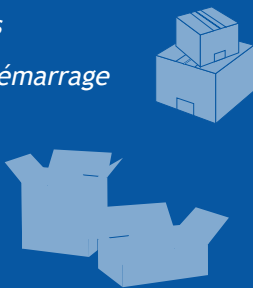


IMPULSION PAYS DE MORLAIX



- ▲ *Repositionnement de votre activité*
- ▲ *Besoin en trésorerie*
- ▲ *Réapprovisionnement*
- ▲ *Baisse de votre chiffre d'affaires*
- ▲ *Constitution de votre stock de démarrage*



**PROFESSIONNELS, FACE À LA CRISE
SANITAIRE ET SES CONSÉQUENCES**

**BÉNÉFICIEZ DU
PRÊT À TAUX ZÉRO**

// POUR QUI ?

- ▲ PROFESSIONNELS : chefs d'entreprise (micro, TPE), entreprises de l'économie sociale et solidaire, associations avec activité économique, professions libérales. À l'exclusion des sociétés civiles immobilières, des établissements de crédit et des sociétés de financement.
- ▲ 10 salariés maximum
- ▲ Siège social ou établissement situé sur le territoire du Pays de Morlaix

// QUOI ?

- ▲ Entre 3 000 et 10 000 €
- ▲ Prêt à taux zéro
- ▲ Durée du remboursement : entre 36 et 60 mois
- ▲ Possibilité de différé de remboursement
- ▲ Sans garantie
- ▲ Sans contrepartie bancaire

Pour faire face à la crise économique actuelle, Morlaix Communauté contribue à hauteur de 250 000 € à la mise en place de ce nouveau dispositif doté de 530 000 €. Ce fonds permettra de redynamiser l'écosystème du territoire et l'emploi local.

FINANCEURS :

